

DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ CORSE

Immeuble Le Mozart
18, av. Maréchal Lyautey
20090 Ajaccio
☎ 04 95 22 99 00

Immeuble Le Desk
Rue Paratojo
20200 Bastia
☎ 04 95 32 26 26

✉ dea.corse@isatis.org



La plateforme de l'emploi accompagné est portée par ISATIS

L'association ISATIS a pour objet d'accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques dans leur vie quotidienne, sociale et professionnelle. À travers ses établissements et services situés en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et Occitanie, ISATIS accueille et accompagne près de 4000 personnes chaque année.



www.isatis.org



Réalisation : ISATIS - Mathieu Nore • Photos : © Jirsak - Artinspring - stock.adobe.com • Octobre 2024

L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Un dispositif
d'accompagnement
spécifique pour l'emploi
des personnes en situation
de handicap

L'emploi accompagné est une forme d'accompagnement spécifique pour les personnes en situation de handicap. Il s'agit de proposer une aide individualisée et continue à la personne en recherche d'emploi ou en poste.



POUR QUI ?

L'emploi accompagné s'adresse aux personnes en situation de handicap :

- **demandeurs d'emploi**, pour soutenir leur recherche d'emploi et leur intégration,
- **salariés privés et agents publics**, en poste, pour sécuriser durablement leur emploi.

COMMENT ?

Un demandeur d'emploi ou un salarié en poste peuvent bénéficier de cet accompagnement sur orientation de la MDPH ou sur prescription de Pôle Emploi, Cap Emploi ou d'une mission locale.

Les spécificités de l'emploi accompagné :

- un **accompagnement de la personne**, mais aussi **de l'employeur** quand la personne est en poste,
- **pris en charge par l'État, l'Agefiph et le FIPHP** : aucun coût ni pour la personne, ni pour l'employeur,
- réalisé par un **conseiller en emploi accompagné** (appelé aussi « job coach »), formé sur les troubles psychiques, qui intervient en lien avec l'environnement de la personne (logement, soins...),
- un accompagnement **personnalisé**, à long terme avec une **durée indéterminée**, dont l'intensité varie en fonction des besoins de la personne et/ou de l'employeur.

Un conseiller référent unique pour accompagner :



— 01 —

L'évaluation de la situation



— 02 —

La détermination du projet professionnel



— 03 —

La recherche d'emploi



— 04 —

Le maintien dans l'emploi

Source : © Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées / Document
« L'emploi accompagné - Un dispositif d'accompagnement spécifique pour l'emploi des personnes en situation de handicap invisible - Avril 2022 »